L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT, DU CONSEIL-GENERAL ET DE LA TROISIEME MUNICIPALITE.——NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 4 OCTOBRE 1843.

PAR BULLITT, MAGNE & Co.
No. 81, Rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE.

ABONNEMENT:

Journal quotidien, une année d'avance $12

Journal de la campagne, trois fois par semaine, une année d'avance, 10

Le terme de l'abonnement est pour une année. Aucune souscription, soit au journal seulement, soit aux annonces, ne sera considérée comme discontinuée de la part de l'abonné, à moins qu'il n'en ait donné avis par écrit, une semaine avant l'expiration de l'année.

ANNONCES—Une piastre par carré de chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces—Les artisans et personnes tenant magasins de détail, $60; les Banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, $80; les agens pour navires, batimens et bateaux à vapeur, ou les maisons de commerce faisant la commission, $80. Ces abonnemens se paient à l'année et d'avance.

Le privilége des souscripteurs aux avis est limité à un carré chaque fois, et trois fois par semaine.

LES ANNONCES de mariages et de décès, les articles pour appeler l'attention du public à des ventes d'immeubles, biens-meubles, les articles signés par des passagers, les annonces de bénéfices, &c. &c. devront payer au taux des annonces ordinaires.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles paieront $1 par carré pour chaque insertion.

LES ANNONCES ou articles d'une nature personnelle, lorsqu'ils pourront être admis, paieront le double du prix des annonces ordinaires et avance.

LES ANNONCES qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, par maisons ou terrains à louer ou à affermer, esclaves marrons, animaux épaves ou égarés &c., lui seront portées au compte séparément et aux prix et conditions susénoncés.

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois, et devront être payées en conséquence de cette disposition.

AUCUNE ANNONCE de faillite ne sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il y ait un répondant.

Les THEATRES et autres endroits ouverts pour l'amusement public, faisant insérer chaque jour de nouvelles annonces, paieront à raison des places par mois $50.

LES ANNONCES de candidature à des emplois publics et autres annonces d'une nature politique, paieront double du prix ordinaire.

POUR LA HAVANE—Le steamship ALABAMA, capitaine Windle, partira samedi 14 du courant, à 9 heures A. M. positivement. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
MERLE, BEYLLE & Co.
3 oct 45, Vieille Levée.
N. B. Les passagers devront se procurer des passeports auprès du consul espagnol.

STEAMER ENTRE NEW-YORK ET LIVERPOOL.

LE STEAMSHIP GREAT-WESTERN, Commandant James Hoskins, Lieut. M. R. Partira en 1843, comme suit:

De N. York pour Liverpool:	De Liverpool pour N. York
Jeudi, 13 juillet,	Samedi, 17 juin.
Jeudi, 31 août,	Samedi, 5 août.
Jeudi, 19 octobre,	Samedi, 23 septembre

Passage de New York à Liverpool, cent piastres et $5 de frais pour le maître d'hôtel.

Passage de Liverpool à New York, trente guinées et une guinée de frais de maître d'hôtel.

Les personnes demeurant à une distance, pourront en écrivant et en faisant parvenir la moitié du prix du passage, s'assurer les meilleures cabines non encore arrêtées.

Pour fret ou passage, s'adresser à RICHARD IRWIN,
2 juin 98, Front street, New York.

CABOTAGE.

Mr. JACQUES LAROSE a l'honneur d'informer le public et ses amis qu'il a acquis de Jn. Martin la moitié du steamboat FAME. Leur intention étant de lui faire subir une réparation complète, le steamboat GOV. YELL continuera ses voyages à la Balize. Son départ est fixé tous les samedis, à 9 heures du matin.
Nouvelle-Orléans, 3 octobre 1843.
4 oct

POUR ST. LOUIS—Le steamer GODDESS OF LIBERTY, capitaine E. G. Pearce, partira jeudi 5 du courant, à dix heures A. M. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
4 oct JOHN R. SHAW & co. Agents

PAQUEBOT HEBDOMADAIRE POUR LES ATTAKAPAS, par la mer.—Le steamboat à basse pression CINCINNATI arrivera de Charleston vers le 1er. octobre, et commencera immédiatement ses voyages sous le commandement du capitaine F. E. Gillet, comme paquebot régulier hebdomadaire pour la Nouvelle-Ibérie, pendant toute la saison. Pour plus de renseignements et d'informations, s'adresser à JOHN HALL,
14 sept No. 1, Front Levée.

POUR LA PAROISSE PLAQUEMINES ET LA BALIZE.
Le GOVERNOR YELL, capitaine Auguste Larose, partira pour les ports ci-dessus tous les Jeudis à dix heures A. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis à vis la rue St. Louis, ou à JACQUES LAROSE,
71 Vieille Levée.
N. B. M. Jacques Larose ayant acheté de Martin Jourdan sa part et ses intérêts dans le Gov. Yell, M. J. Larose sera seul chargé de l'entière administration de ce bateau.
6 sept

STEAMER MALLE DES E. U. BRILLIANT.
Paquebot hebdomadaire pour la côte Donaldsonville, Plaquemines, Bâton Rouge, Port Hudson, Waterloo, Bayou Sarah, Pointe Coupée et Tunica.
Le capitaine Hart ayant pris des arrangements avec le Clipper pour le transport de la malle le dimanche, le beau steamer à double machine BRILLIANT, partira désormais de la Nouvelle-Orléans tous les mercredis à 10 heures du matin, et de Bayou Sarah tous les samedis à midi, et fera son retour à la Nouvelle Orléans le lendemain matin de bonne heure.
Les prix de passage, etc. sont les mêmes que ceux chargés par les autres bons steamers faisant les voyages de la côte.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
W. H. AVERY, 88 Gravier
30 aout

PAQUEBOT entre la Nouvelle Orléans et Balize—Le steamer FAME, capitaine Jourdain Martin, partira de la Nouvelle Orleans pour la Balize et toutes les places intermédiaires, tous les samedis matin, à 9 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au pied de la rue St. Louis ou à PUDOUY & TEULADE,
24 ja 23, rue Toulouse.

PAQUEBOT régulier pour la Havane—Le brick A 1, TH STREET, partira positivement pour la Havane samedi 7 du courant. Pour fret ou passage ayant de beaux aménagemens et des chambres séparées s'adresser au capitaine J. M. McConnell à bord ou à
REYNAUD & FALLON,
2 oct 16 Bienville

CABOTAGE.

POUR NEW-YORK—Vendredi 6 du courant—Le navire KALAMAZOO, capitaine Robert Metcalf, partira comme il est dit ci-dessus. Pour fret de 350 balles coton ou passage, s'adresser à bord ou à
4 oct T. & S. TOBY & BOBERT, 70, Camp

POUR NEW-YORK—(Premier navire partant)—Le paquebot de la ligne de la Louisiane, et New York, LOUISVILLE, capt. Hunt, à presque tout son chargement et partira immédiatement. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser à bord en face du marché aux légumes ou à
3 oct HULLIN & WOODRUFF, 60 Camp

POUR NEW-YORK—Le navire FAIRFIELD, capitaine Cook, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à bord vis-à-vis le marché aux légumes ou à FOSDICK & BROTH,
30 sept 65, Camp

POUR NEW-YORK—Le navire JAMES ED WARD, capt. Webster, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à bord vis-à-vis le marché aux légumes, ou à J. W. STANTON & Co
29 sep Encoignure Magazin et Lafayette

POUR BOSTON—Le 4 octobre—Le navire COLOMBO, capt. Geo Conn, partira comme il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à HARROD, DARLING & Co.
28 sept 49, Commune.

POUR BOSTON—Le navire ED EVERETT, capt. Octavius Howes, succédera au Colombo. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
26 sept HARROD, DARLING & Co. 49, Commune.

POUR BALTIMORE—Ligne de Baltimore et de la Nouvelle-Orléans.—Le paquebot fin voilier BRAD FERRY, capt. Chase, ayant la majeure partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret 100 boucauts ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis de la rue Bienville ou à BAILEY & BAXTER,
26 sept No. 47, rue Commune.

POUR PHILADELPHIE—La barque JOSEPHINE, capt. Coats, partira sous peu. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à bord vis à vis le marché aux légumes ou à T. S. TOBY & BOGERT,
26 sept 70 Camp

POUR SAVANNAH & CHARLESTON—La goélette fine voilière TARRY NOT, capitaine Anderson, partira sous peu. Pour fret de 300 barils ou passage, ayant de bons aménagemens, s'adresser à
4 oct BAILEY & BAXTER, 47, Commune

PAQUEBOTS REGULIERS ENTRE LA NOUVELLE ORLEANS & BOSTON.
LIGNE DE FAIRFIELD, LINCOLN & co.
Partir de la Nouvelle-Orléans tous les dix jours.

Navire		Capitaine
Navire	Kentucky,	Rogers
"	Diana,	Freeman.
"	Tennessee,	Wise.
Barque	Chashaw,	Howes.
"	Sultan,	Burwell.
"	Natchez,	Lindsay.
"	Southerner	Hewlett.

Tous les navires ci-dessus sont de première classe et doublés en cuivre, ils ont été construits pour le commerce; ils tirent peu d'eau et ont de beaux aménagements pour passagers, leurs provisions sont excellentes. Les capitaines sont des hommes d'expérience, et sont très attentionnés pour leurs passagers. Ces navires montent et descendent toujours le fleuve à la remorque.

Les soussignés sollicitent respectueusement le patronage du public. Pour fret ou passage, s'adresser à
HARROD & DARLING,
17 nov rue de la Commune

MAISON A LOUER—Une jolie maison en briques à étage, située rue Dumaine, entre les rues Bourbon et Dauphine, No. 111, à livrer le 1er octobre prochain. On peut examiner à toute heure de la journée. S'adresser à B. & A. SOULIE
4 sep 65 rue Bienville, au premier

A LOUER—Le magasin No 47 rue Bienville, actuellement occupé par MM. Hugue Gildemeester & co, s'adresser à SCHMIDT & co,
1 sep 88 Bienville

Tuyaux de Plomb patentés de la Manufacture de W. W. Thompson, de St. Louis, Missouri.

Le manufacturier appelle l'attention du public sur l'excellence de ses tuyaux de plomb fabriqués d'après un procédé tout nouveau et patenté (dont il a le privilège exclusif pour tout le pays Ouest et Sud Ouest des Alleghany) et de qualité bien supérieure à tout ce qu'on a fait jusqu'alors.

Les tuyaux de plomb patentés sont remarquables par l'uniformité de leur épaisseur, l'exactitude du calibre, le fini des surfaces intérieures et l'absence totale de failles, soufflures ou tout autre défaut, leur très longue durée, leurs jointures et leur force extraordinaire. Toutes ces qualités seront évidentes en les examinant.

Un approvisionnement des dimensions ordinaires de 1/2 jusqu'à 6 pouces, le même établissement fabrique aussi pour l'usage des habitans et autres, des tuyaux de plomb très légers pour conduire l'eau de source à des distances très éloignées et pour tout autre objet.

Tout ordre transmis au soussigné, agent de la manufacture, sera exécuté à aussi bas prix que l'article le plus commun.
J. ALBERT,
15 juil 22, rue St. Louis.

Sirop et Pâte pectorale de mou de veau, de Degenetais Pharmacien chimiste à Paris.

De toutes les préparations destinées à guérir les affections de poitrine, aucune n'a obtenu un succès aussi brillant que la Pâte Pectorale de mou de veau.

Cette pâte adoucit très promptement toutes les irritations de poitrine, facilite l'expectoration, calme instantanément les quintes de toux, et guérit la coqueluche. Les rhumes, les catharres les plus rebelles cèdent comme par enchantement à son usage; on ne saurait trop la recommander aux personnes affectées de maladies chroniques de la poitrine et des voies aériennes.

Il ne faut pas confondre la pâte de Degenetais avec celle de Regnauld l'ainée.

On trouvera la pâte et le sirop de mou de veau chez tous les pharmaciens de la Nouvelle Orléans. Dépôt général pour la vente en gros chez J. Tardos, No. 250, rue Royale. Une instruction est annexée à chaque boîte. 6 fev—1a

CHAPEAUX—10 caisses chapeaux castor noir, ... à vendre par le navire Sea-Mary, à vendre par FROST & Co. 10 Magasins.

Ports d'Europe.

EN CHARGE POUR LE HAVRE—Le navire américain A 1 AUSTERLITZ, capitaine R. Brown, ayant partie de son chargement engagée, partira sous peu pour ledit port. Pour fret de 300 balles coton, s'adresser à F. PERRET,
22 sept—4 50, rue Toulouse

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier ROCKALL, capitaine Evans, ayant la plus grande partie de son chargement arrêtée, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser à bord ou à
30 sep S. & J. P. WHITNEY & Co 73 Camp

POUR BORDEAUX—Le navire CLAIBORNE, capt. Burgess, partira sous peu. Pour fret de 150 balles coton ou passage, s'adresser à
15 sept LEVI H. GALE, 93 Commune.

POUR LONDRES—La barque fine voilière SHANNON, capt. Pike partira sous peu. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à bord ou à
11 sept S & J P WHITNEY & Co.

POUR LIVERPOOL—Le navire CHATHAM, capt. J. F. Nason, ayant la plus grande partie de sa cargaison arrêtée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
26 sep LEVI H. GALE, 93 Commune

POUR LIVERPOOL—Le navire de première classe BIRKENHEAD, capt Brown, reçoit du fret actuellement et partira sous peu. Pour fret de coton ou de tabac, ou pour passage, s'adresser à
13 a S. & J. P. WHITNEY & Co.

BOIS, BOIS, BOIS.

BOIS de construction de toutes dimensions et planches et bouvetées pour plancher, constamment en mains et à vendre à bas prix pour du comptant au moulin de De Pouilly, encoignure St. Pierre, Villeré et Promenade Carondelet. Des ordres laissés audit moulin seront exécutés aux plus bas prix et remplis dans le plus bref délai.
17 juin

MARCHANDISES pour habitation—Brodequins noirs chevillés, chapeaux gris, coton de Lowell, à vendre par FROST & Co.
4 aout 10, Magasins.

CORDE—800 rouleaux du Missouri, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co.
4 aout 45 Vieille Levée.

TOILE à drap, de Russie—20 balles en débarquement du navire Atlas, à vendre par
4 aout TUFTS & HOBART, 20 Douane

SAVON No. 1, en débarquement du navire Atlas, à vendre par
4 aout TUFTS & HOBART, 20 Douane

GENIEVRE—55 pipes par excellente qualité, à vendre par NORCROSS & FOSDICK.
24 juillet 40 Gravier

EAU-DE-VIE—10 demi-pipes eau-de-vie de champagne à vendre par J. ALBERT,
28 juil 22, rue St. Louis

VIN rouge en caisses des meilleurs crûs, en bouteilles et demi-bouteilles, à vendre par J. ALBERT,
28 juillet 22, rue St. Louis

EAU de Vie. Très vieille Eau de vie de Cognac, supérieure, tête, preuve, en demi pipes, à vendre par
2 juil J. ALBERT, 22, St Louis

CONFITURES—5 caisses confitures de la Havane, en magasin et à vendre par E. TROISGROS,
25 juil 26, Vieille Levée.

QUELQUES pipes Cognac des marques de Pellevoisin aîné et de Dupuy, à vendre par
27 juil—6 BLANCHARD, EIMER & Co. 24, Bienville.

CAFE de Rio—100 sacs café prime, à vendre par WOOD & SIMMONS,
27 juil 80 Magasins

JAMBONS—Epaules, plats côtés—6 barriques, à vendre par WOOD & SIMMONS,
27 juil 80, Magasins

THE—340 caisses Thé de différentes descriptions et qualités, à vendre par WOOD & SIMMONS,
27 juil 80 Magasins.

CHANGE sur Paris. Une traite de francs 83 47 à 10 jours de vue sur Paris, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co.
26 juillet 45, Vieille Levée

CHANDELLE Stearine—Dimensions assorties, à vendre en magasin par GEO. E. CLIFFORD,
13 juil 47, Poydras.

GRAISSE—300 barillets, 11 barils et 12 demi do. à vendre par SCHULTZ, HADDEN & LEACH,
13 juil 26, Poydras.

BACON—100 barriques jambons, plats côtes et épaules à vendre par SCHULTZ HADDEN & LEACH,
13 juil 26, Poydras.

PAPIER—400 rames à enveloppe, petite et grande dimensions, et 100 rames imitation Kentucky cap, à vendre par
11 juil FROST & Co. 10, Magasins.

CORDE d'Emballage—70 rouleaux du Missouri, en débarquement du steam boat Alex. Scott, à vendre par
11 juil MERLE, BEYLLE & Co. 45, Vieille Levée.

FARINE—127 barils en débarquement du Ben Franklin, à vendre par
11 juil PRICE & FROST, 20 Poydras.

BRIQUES—50,000 en débarquement du brick George, de Gottenburg, à vendre par MERLE, BEYLLE & co,
11 juil 45 Vieille Levée

GRILLES pour tombeaux—six grilles en fer creux, à vendre à bas prix pour clore une consignation, par
17 juil LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres

BOMBAZINE et Mérinos—quatre pièces chaque article, à vendre par
17 juil LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres

VINS fins en bouteilles, des meilleures marques, à vendre par
17 juil LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres

TOILE damassée et diaprée.—Un assortiment à vendre en magasin par
5 juil WM. PREHN & Co. 56 Douane

VINAIGRE de vin blanc—20 tierçons qualité supérieure, à vendre par
17 juil J. U. LAVILLEBEUVRE, 149 Commune

BRIQUES à carrelage d'équipage—Briques à carrelage pour équipages de cuisine, à vendre par
17 juil J. U. LAVILLEBEUVRE, 149 Commune

MARCHANDISES DIVERSES—27 barils porc clear, 42 do. mess salt, 7 do. épaules salées, 42 do. bœuf intérieur, 13 do. porc M O—40 barillets et 30 jarres beurre frais de l'Ouest, dernièrement débarqué—6 barils haricots blancs—20 barils bajona—5 barils alcool supérieur 4 0/0 au dessus de la preuve—10 do. vieux whiskey de Bourbon—150 barils farine superfine—40 barriques bacon, jambons, plats côtés et épaules—9 tierçons jambons—15 barils jambons enveloppés—419 barillets graisse, à vendre par HARTWELL, KIDDER & CARMAN,
6 juil 44 Poydras

AVIS.—Le soussigné a l'honneur d'informer ses amis et le public, que son frère James sera sous peu de jours de retour d'Europe, où il a été choisir des graines, fleurs, plantes, arbres fruitiers, instruments aratoires, &c, convenables pour ce marché.

Les Dames et Messieurs qui ont besoin de plantes et graines rares &c., qui ne se trouvent pas habituellement à la Nouvelle Orléans, peuvent envoyer leurs ordres qui seront ponctuellement et immédiatement remplis.
4 jul W. DINN, 11, Commune.

A VENDRE par les soussignés, en débarquement du navire l'Eulalie, de Bordeaux,
60 barriques vin rouge de Montferrant.
10 do do St. Estèphe, No. 1.
10 do do St. Emilion vieux.
10 do do Léoville, Médoc.
3 balles bouchons demi-longs, fins.
J. F. BERCIER & co.

BRODEQUINS, Bottes, &c.—Le soussigné a à vendre en débarquement du la barque Nancy W. Stevens: 20 caisses Brodequins pour hommes, ... en kip et veau.
15 caisses Brodequins Russett, pour nègres, de qualité supérieure et meilleure. 35 caisses Bottes fortes, piquées, kip et veau, ... et chevillées, ... caisses de ... pour hommes; 8 caisses brodequins d'enfans.
31 juil ISAAC BRIDGE, 76 Magasins

ARDOISES—Dernièrement reçues et à vendre, 3,000 excellente qualité de Welsh, dimensions assorties, à vendre en lots au gré des acheteurs à des prix réduits, par
23 mai LYALL & DAVIDSON, 164, Camp

ARTICLES pour habitation—Brodequins Russett, chapeaux de laine, blancs et noirs, coton de Lowell, à vendre par FROST & co,
22 jul 10 Magasins

CONFITURES de la Havane—20 caisses confitures assorties, première qualité, 6 barils marmelade et gelée de goyave, en petites caisses, à vendre par
18 juil A. DURAND, 7, rue Conti.

Les soussignés ont transporté leur comptoir au No. 58 rue Royale, entre les rues Bienville et Douane, où ils offrent à vendre:
Vieille Eau de vie de Cognac en barils, de qualité supérieure,—vins, vin blanc de Sauterne, do.—bouchons superfins,—vin rouge en caisses. Mortiers de marbre, de dimensions assorties, &c. &c.
25 juillet BOUTIN, GALLY & Co.

MARCHANDISES DIVERSES—200 sacs Café prime Rio, 40 sacs Café de Java, 200 caisses Thé 6 et 13 liv. 40 sacs Poivre, 50 caisses Poivre moulu, 50 caisses Sauce Catsup, 20 caisses Sirop de Limon, 10 caisses Confitures assorties, 2 caisses Citrons, 2 caisses Indigo de Manille 100 rouleaux Corde et Cordage goudronnés, 1000 Dame jeannes assorties, Huile et Blanc de Baleine, Vinaigre de cidre, Peintures jaunes et vertes. 50 barils do. blanche, à vendre par J. W. STANTON & Co.
26 juil Encoignure Magasins et Lafayette

CIMENT hydraulique, plâtre de Paris, crins à plâtrer briques à feu, constamment en mains et à vendre en lots à la convenance des acheteurs par
25 juil GEORGE BEDFORD, 47 Commune

CAFE Java et Rio—250 sacs café fin vert de Rio, et 40 sacs vieux Java, à vendre par J. W. STANTON & Co,
2 aout enc. Magasins et Lafayette

A LOUER—Une bonne domestique de maison, blanchisseuse et repasseuse, s'adresser au
22 juil No. 70 Camp

DAMEJEANNES—1500 damejeannes françaises de 5 gallons, kirsch, absynthe, Curaçao et eau-de-vie de Dantzick, à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co.
2 aout 21, Bienville

ARTICLES divers—100 barils farine superfine du Missouri, nouvellement moulue; 50 dito farine fine, dito; 70 boucauts jambons, épaules et plats côtés; 10 boucauts plats côtés désossés, 50 caisses tabac à chiquer du Missouri; 27 barils fèves blanches; 20 tierçons jambons, épaules et plats côtés; 100 frequins graisse; 25 do. excellent beurre de l'Ouest; 2 tierçons bœuf fumé; dito lassos, 1 dito langues de bœuf, en magasin et à vendre par
31 juil PRICE & FROST, 20 Poydras

AVIS AUX HABITANS SUCRIERS.

Le soussigné ayant transporté son comptoir à l'entrepôt de sucre, No. 149, rue Commune, près l'Hôtel St. Charles, offre ses services à MM. les habitans sucriers pour la vente de leurs récoltes.

Il se chargera également d'expédier pour le Nord, et dans ce cas fera des avances libérales à ceux qui le désireront.

On trouvera constamment chez lui un assortiment de chaudières à sucre, gueules de fourneaux et grilles de la célèbre fonderie de Stewart et Dick, dont il est le seul agent dans cette ville.
29 nov J. U. LAVILLEBEUVRE.

COFFRES FORTS EN FER.

Le soussigné est prêt à exécuter les ordres pour les coffres-forts en fer salamander perfectionnés de Robertson et Rich, quelque soient les dimensions et les modèles, dans le plus bref délai et à des prix raisonnables.

Il a actuellement en mains un assortiment de ces coffres forts qu'il invite respectueusement le public à venir examiner, étant prêt à prouver, par des personnes de cette ville et de New-York qui ont assisté à l'essai qui a été fait en août dernier, dans une fournaise et par plusieurs maisons chez lesquelles ils sont en usage, que les coffres-forts de Robertson & Rich possèdent toutes les qualités désirables à ces articles, qu'ils sont préférables à tous ceux des autres manufactures, qu'ils sont réellement à l'épreuve du feu, et qu'ils préservent de l'humidité.
12 avril ISAAC BRIDGE, 76 Magasins

ROUES de Charrette—De 2 à 6 pouces, des manufactures de John Woods, reçues de Philadelphie, à vendre à bas prix, par J. D. DENEGRE,
16 sept 16, Douane

ANISETTE—300 paniers, à vendre par REYNAUD & FALLON,
15 sep 16 Bienville

WAGGONS pour chevaux et bœufs, à vendre par
16 sept J. D. DENEGRE, 16, Douane.

VOITURES légères pour un cheval, de J. Woods, à vendre à bas prix, par J. D. DENEGRE,
16 sept 16, Douane.

RECU par le St. Léon du Havre et à vendre par les soussignés
Bretelles coton, tricotées, sans boucles à boutonnière, Fromages véritable pâte-grasse, très frais.
FORCADE & Co
19 aout 30, Chartres

SULFATE de quinine—300 onces quinine français, de Pelletier, à vendre par JARVIS & ANDREWS,
26 aout 20, Commune

FARINE—5 barils des boulangers à vendre par
20 sep HEWITT, HERAN & Co., 65 Camp

GRAISSE—2000 barillets prime leaf, à vendre par
20 sep HEWITT, HERAN & Co., 65 Camp

CAFE de Rio, à vendre en magasin par
15 sept WM. PREHN & Co, 56 Douane

VIN de Bucellas, à vendre en magasin par
15 sept WM. PREHN & Co., 56, Douane

EAU-DE-VIE de pêches, à vendre par
15 sept MANUEL BLASCO, 26, Commune

CORDAGE de Manille à vendre par
6 sept GEO. GREEN & BROTH. 82, Gravier.

SOULIERS pour Dames, dernièrement reçus et à vendre par FROST & Co. 10, Magasins. 23 sept

CAFE de Java—A vendre par
1 sept O. H. MIESEGAES, 24 Vieille Levée

CAFE de Rio à vendre par
6 sept GEO. GREEN & BROTH. 82, Gravier.

HUILE d'olive—50 paniers à vendre par
1 sept O. H. MIESEGAES, 24 Vieille Levée

FARINE—3000 barils en débarquement et à vendre par
1 sept HEWITT, HERAN & Co. 65 Camp

CORDAGE de Manille, en magasin et à vendre par
19 aout GEO. E. CLIFFORD, 47 Poydras.

AMANDES—45 sacs, en magasin et à vendre par
23 aout J. FRATS, 27, Toulouse.

HUILE de Vitriol—26 cartoys, à vendre par
1 sept JARVIS & ANDREWS, 20, Commune.

PORC mess et prime à l'inspection, à vendre par
9 sout LINDLEY & RUSSELL, 93, Tchoupitoulas

GRAISSE—400 barillets prime en magasin et à vendre par
21 aout HULLIN & WOODRUFF, 60, Camp

CAFE de Rio—En magasin et à vendre par
WM. PREHN & Co, 56, Douane

COUVERTURES à point, à vendre par
23 aout GEO. GREEN & BROTH. 82 Gravier

BOTTES pour hommes—20 caisses à vendre par
19 aout FROST & Co. 10, Magasins

SALARATUS—20 barriques du Nord, à vendre par
3 aout NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier

SUCRE de la Havane—Blanc et jaune, à vendre par
2 aout MANUEL BLASCO, 26 Commune

CAFE de Rio en magasin à vendre par
1 aout SCHMIDT & Co., 88, Bienville

BALAIS—100 douz. ines, à vendre par
16 aout JOHN R. SHAW & Co., 24, Poydras

BEURRE—100 barillets et 30 demi do en débarquement à vendre par JOHN R. SHAW & Co, 24 Poydras.

BACON—Jambons, plats côtes et épaules, à vendre par
16 aout JOHN R. SHAW & Co. 24 Poydras

FLANELLE—10 balles flanelle d'Angola, reçue et à vendre par TUFTS & HOBART, 20, Douane. 16 a

JAMBONS, plats côtés et épaules, à vendre par
16 a HULLEN & WOODRUFF, 60, Camp.

IMITATION de vin de Porto, à vendre par
10 aout A. DURAND, 7 Conti.

VIN BLANC—50 caisses, à vendre par
10 aout A. DURAND, 7, Conti

EAU DE VIE de pêches, à vendre par
10 aout A. DURAND, 7, Conti.

CIGARES—25,000 cigares de la Havane, à vendre par
10 aout A. DURAND, 7, Conti.

GENIEVRE américain, à vendre par
10 aout A. DURAND, 7, Conti.

CAFE de Rio—20 sacs en magasin et à vendre par
9 aout LINDLEY & RUSSELL, 93, Tchoupitoulas

GRAISSE—70 barils et 50 barillets, à vendre par
9 aout LINDLEY & RUSSELL, 93, Tchoupitoulas

BEURRE de l'Ouest en barils et barillets, à vendre par
9 aout LINDLEY & RUSSELL, 93, Tchoupitoulas

VINS—Muscat et Liqueurs assorties, à vendre par
18 juil GEO. GREEN & Co, 82 Gravier.

DIAPRE et damassé, en magasin et à vendre par
29 juil WM. PREHN & Co 56, Douane.

CHOCOLAT DOUX—6 caisses d'Espagne, à vendre par
28 juil ISAAC BRIDGE, 76, Magasins.

ARROW ROOT—10 barriques, à vendre par
28 juil NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier

CIRE d'abeille—Un petit lot, à vendre par
14 aout JOHN R. SHAW & Co. 24 Poydras

CLOUS de fer de Suède, de Boston, à vendre par
19 aout GEO. E. CLIFFORD, 47 Poydras.

ETOUPE—50 balles de Russie, à vendre par
1 sept O. H. MIESEGAES, 24 Vieille-Levée

CAFE de Rio, à vendre en magasin par
15 juil WM. PREHN & Co 56 Douane

VIN de Muscat, liqueurs assorties, à vendre par
15 juil GEO. GREEN & BROTH, 82, Gravier.

CORDAGE de Manille à vendre par
15 juil GEO. GREEN & BROTH., 82, Gravier

FICELLE, à vendre par
15 juil GEO. GREEN & BROTH., 82, Gravier

CLOUS de cuivre—14 barillets à vendre par
8 juil HULLIN & WOODRUFF, 60 Camp

GRAISSE—30 barils suif, à vendre par
14 juil PRICE & FROST, 20, Poydras.

BEURRE—30 barillets pour familles, à vendre par
14 juil PRICE & FROST, 20, Poydras.

RIZ—50 tierçons frais, à vendre par
8 juil WOOD & SIMMONS, 80 Magasins

CAFE de Java—100 sacs à vendre par
8 juil WOOD & SIMMONS, 80 Magasins

PLATRE calciné—8 barils à vendre par
8 juil HULLIN & WOODRUFF, 60 Camp

HARICOTS blancs—20 barils, à vendre par
13 juillet JOHN R. SHAW & Co., 24, Poydras

MADERE—10 barils imitation madère, à vendre par
11 juil A. DURAND, 7, Conti

CHAPEAUX de latanier en sacs de paire, à vendre par
21 juin JOSEPH FRATS, 27 Toulouse.

CHAPEAUX de Campèche, convenables pour habitation à vendre par FROST & Co. 10, Magasins. 8 jn

BOTTES pour hommes, à vendre par
11 juil FROST & Co. 10, Magasins.

PAPIER à enveloppe, grande largeur, à vendre par
24 juin FROST & Co. 10 Magasins

CHAPEAUX gris de Russie, à vendre à bas prix, par
24 juin FROST & Co. 10 Magasins

CHAPEAUX—150 caisses différentes descriptions, à vendre par FROST & Co. 10, Magasins. 5 ja

FEUTRES—20 caisses qualités assorties, à vendre par
9 jn FROST & Co. 10, Magasins.

CAFE Laguayra, à vendre par
6 juin GEO. GREEN & BROTH. 82, Gravier.

CAFE de Rio, à vendre par SCHMIDT & Co.
3 juin 88 Bienville

TABAC en feuille, de la Havane, à vendre par
30 juin O. H. MIESEGAES, 24 Vieille Levée

THES—200 caisses différentes descriptions, à vendre par
30 juin O. H. MIESEGAES, 24 Vieille Levée

FERBLANC—200 caisses Pontypool, à vendre par
30 juin O. H. MIESEGAES, 24 Vieille-Levée

VIN blanc en caisses "Haut Barsac", à vendre par
28 juil J. ALBERT, 22, rue St Louis

ABSINTHE Suisse et Kirsch, à vendre par
J. ALBERT, 22, St. Louis.

POIVRE—25 sacs, à vendre par
27 juil WOOD & SIMMONS, 80 Magasins.

QUININE—125 onces en magasin, à vendre par
26 juil ROBERTS & HALL, 75 Magasins

POIVRE—Sacs à round, de Sumatra, à vendre par
26 juil ROBERTS & HALL, 75 Magasins

WHISKEY—70 barils rectifié, à vendre par
26 juil JOHN R. SHAW & Co., 24, Poydras.

CAFE Rio et Laguayra, à vendre par
22 aout GEO. GREEN & BRO, 82 Gravier.

FICELLE et toile d'emballage de l'Inde, à vendre par
12 aout G. GREEN & BRO., 82 Gravier

TROIS Comptoirs pour magasins, à vendre par
22 aout NORTH & BROTHERS

LIQUEURS et vin muscat, à vendre par
22 aout G. GREEN & BRO., 82 Gravier

CUIVRE—35 caisses en feuilles de dimensions assorties, 10 barillets clous de cuivre, à vendre par
1 sept HULLIN & WOODRUFF, 60, Camp

BISCUITS au beurre, de Boston, à vendre par HULLIN & WOODRUFF,
15 sept 60, Camp

PORTER et Bierre blanche—35 boucauts et 50 barils venant d'arriver, et à vendre par
14 sep T. & S. TOBY & BOGERT, 70 Camp

CIMENT hydraulique—100 barillets nouvellement reçus par le navire Kalamazoo, de New York, et à vendre par T. & S. T BY & BOGERT,
14 sep 70 Camp.

SEL pour table—10 barils anglais et 9 caisses américain en débarquement du navire Kalamazoo, et à vendre par
14 sept ROBERTS & HALL, 75, Magasins

NITRE—20 barillets raffiné en débarquement du navire Kalamazoo et à vendre par ROBERTS & HALL,
13 sept 75 Magasins

BLANC de plomb—75 barillets en débarquement du navire Louisville, et à vendre par
14 sep ROBERTS & HALL, 75 Magasins

VIN—17 quarts de pipes du Pico, Madère Dabney, en débarquement du navire Kalamazoo, et à vendre par
14 sept ROBERTS & HALL, 75, Magasins

CAFE—40 sacs de Java, en débarquement de la barque Brad Ferry, et à vendre par
14 sept ROBERTS & HALL, 75, Magasins

BLANC de baleine—1000 caisses de 4, 5, et 6, en débarquement du brick Tuskar, et à vendre par
26 sept ROBERTS & HALL, 75, Magasins

CAFE—100 sacs café de St. Domingue en débarquement du navire Niagara de New York, à vendre par O. H. MIESEGAES,
25 sep 24 Vieille Levée

GENIEVRE—75 barils genièvre américain, à vendre par WOOD & SIMMONS,
2 sep 80 Magasins

CAFE DE JAVA—100 sacs, à vendre par WOOD & SIMMONS,
2 sep 80 Magasins

INDIGO—5 surons prime de Caracas, à vendre par WOOD & SIMMONS,
2 sep 80 Magasins

SUCRE—13 boucauts sucre de la Louisiane, récemment reçus et à vendre par B. & A. SOULIE,
2 sept 65, Bienville au 1er.

LES soussignés demandent cinq ou six bûcheurs pour aller sur une habitation à quatre lieues de la ville.
B. & A. SOULIE,
2 sept 55, rue Bienville, au 1er

CHARBON—30 boucauts de Philadelphie en débarquement de la barque Sarah Hand, et à vendre par T. & S. TOBY & BOGERT,

PORTER et Ale—10 barriques porter de Philadelphie, 17 do ale et 47 barriques do. en débarquement de la barque Sarah Hand, à vendre par T & S TOBY & BOGERT,
2 sept 70, rue du Camp

HABILLEMENS—10 caisses chemises, Hickory, commune et Merrimac, aussi en coton blanc avec devant plissé, à vendre par ISAAC BRIDGE,
2 sept 76, Magasins

BRODEQUINS—150 caisses bottes, souliers et brodequins pour hommes, femmes, enfans et pour nègres, à vendre par ISAAC BRIDGE,
2 sept 76, Magasins

COFFRES-FORTS à l'épreuve du feu—Salamander patentés et améliorés de Robertson et Rich, petites et moyennes dimensions à vendre par ISAAC BRIDGE,
2 sept 76, Magasins

BALANCES patentées de Stevens, pesant de 600 à 3000 livres, constamment en mains et à vendre par
2 sept ISAAC BRIDGE, 76, Magasins

CHAUX vive de Thomaston, en débarquement et à vendre par
2 sep G. BEDFORD, 47 Commune

CIMENT, briques à feu, plâtre de Paris et crins à plâtrer constamment en mains et à vendre en lots à la convenance des acquéreurs, par
2 sep G. BEDFORD, 47 Commune

COGNAC—30 1/2 pipes et 40 1/4 barriques, en magasin et à vendre par DARAN, QUEYROUZE & co.
7 juil 11 et 13, St. Louis.

HUILE de graine de lin—16 barils à vendre par JARVIS & ANDREWS,
25 aout 20, Commune.

HUILE de baleine raffinée—46 bls. épurée d'hiver, 5 bls. de do., à vendre par JARVIS & ANDREWS,
26 aout 20, Commune.

CAFE de la Havane—300 sacs café de la Havane, première qualité, en magasin et à vendre par
16 aout A. DURAND, 7, rue Conti.

HUILE de baleine et blanc de baleine en débarquement du navire Meconsen, à vendre par
aout TUFTS & HOBART, 20, Douane

EN débarquement du brick Osceola, venant de Bordeaux 46 barriques vin rouge Pauillac Médoc, à vendre par
8 sep G. M. LUCAS, 20 Bienville

SEL—3000 boisseaux des Iles Turques, en débarquement de la goélette Tarry Not, à vendre par BAILEY & BAXTER,
26 sept 47, rue de la Commune.

SEL américain et anglais, en caisses et barils, en magasin et à vendre par ROBERTS & HALL,
26 sept 75 Magasins

HUILES de baleine, de lin et de tanneurs, constamment en magasin et à vendre par ROBERTS & HALL,
26 sout 75, Magasins

CHAUX de Thomaston—300 barils actuellement en débarquement et à vendre par G. BEDFORD,
26 sout 47, Commune

CHANVRE—40 balles du Kentucky, à vendre par SCHULTZ, HADDEN & LEACH,
26 aout 26, Poydras.

ENCRE d'imprimerie—12 barillets de Isaacs P. Clarke, qualité supérieure, actuellement en magasin et à vendre en lots à la convenance des acheteurs par
S & J P WHITNEY & Co.
25 aout 73, Camp

BLANC DE BALEINE—Marque Crockner, New Bedford, en débarquement du navire Colombo, à vendre par J. F. BERCIER & co,
25 a 71 Vieille Levée

SACS en pitre—20,000 de 2 1/2 et 4 boisseaux, à vendre par S. & J. P. WHITNEY,
21 aout 73, Camp

FARINE—70 barils superfine en magasin, à vendre par S. & J. P. WHITNEY & Co.
24 aout 73 Camp

QUININE—Quinine américain de Rosengarten et Denis, à vendre par JARVIS & ANDREWS,
24 aout 20, Commune

HUILE D'OLIVE—500 paniers qualité supérieure, en débarquement du brick Williams de Bordeaux, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & co
24 aout rue St. Louis Nos. 11 et 13

VIN FIN—5 barriques vin rouge fin de 1836, à vendre par LOISON & SILVESTRE,
21 aout 36 Chartres

VIN EN CAISSE—10 caisses vin de choix vieux en bouteilles et en demi bouteilles, à vendre par
24 a LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres

CHAPEAUX DE SOIE—9 caisses chapeaux de soie cuits, à vendre pour clore une facture, par
24 a LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres.

CHAUSSETTES—200 douzaines chaussettes françaises et allemandes, à vendre par
24 a LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres

ABSYNTHE—75 caisses absynthe suisse.
50 caisses sardines aussi green peas.
50 do vin de Frontignan en bouteilles et demi do.
50 do liqueurs assorties.
30,000 bouchons.
25 caisses raisins assorties de Marseilles.
15 do chinois à l'eau de vie.
4 paniers champagne, etc. etc., à vendre par
24 a LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres

GRILLES EN FER CREUX—Six grilles en fer pour tombeaux, à vendre par
24 a LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres

PARAPLUIES DE SOIE—150 parapluies de soie français 30 et 32 pouces, à vendre par
24 a LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres

BEURRE de Goshen—Nitequins et 2 1/2 do. convenables pour l'usage des familles, à vendre par
J. W. STANTON & Co,
2 aout Encoig. Magasins et Lafayette.

FARINE—50 barils superfine en débarquement du steamer Denizen, à vendre par HULLIN & WOODRUFF, 60 Camp
24 aout

FARINE de mais—10 barils en débarquement du steamer Denizen, à vendre par HULLIN & WOODRUFF, 60 Camp
24 aout

AVOINE—2000 boisseaux, en magasin et à vendre à bas prix pour du comptant par GEORGE HARRISON,
23 aout 67, Tchoupitoulas.

SEL—1800 sacs gros et fin de Liverpool, à vendre en magasin a des prix réduits, par GEORGE HARRISON,
23 aout 67, Tchoupitoulas.

PORC—75 barils prime, à l'inspection de Bozant, à vendre par MAUNSEL WHITE & Co.,
23 aout 104, Gravier

FARINE nouvelle—100 barils, dernièrement reçus et à vendre par WORSLEY & FORMAN,
23 aout 74, Tchoupitoulas

BACON—45 barriques plats côtes, à vendre par WORSLEY & FORMAN,
24 aout 74, Tchoupitoulas.

HARENGS Sauré—300 caisses actuellement en débarquement du brick Danube, à vendre par S. & J. P. WHITNEY & Co,
23 aout 73, Camp

CHAUX de Thomaston à flot—1000 barriques, en débarquement du brick Danube, à vendre par
S. & J. P. WHITNEY & Co,
23 aout 73, Camp.

ARDOISES faitières de toutes dimensions et qualités à vendre à bon marché en magasin en lots à la convenance des acheteurs, par LYALL & DAVIDSON,
23 aout 164, Camp.

ARDOISES dernièrement reçues, à vendre et 25,000 grandes dames, à vendre par LYALL & DAVIDSON,
21 aout 164 Camp

TUILES pour fourneaux—1000 excellentes qualités à vendre à bon marché par LYALL & DAVIDSON, 164, Camp
23 aout

CUIRS FRANÇAIS pour bottes,
2 caisses veaux vernis.
1 do do cirés.
en débarquement du navire St. Léon et à vendre par
22 aout J. ALBERT, 22 St. Louis

VIEILLE EAU-DE-VIE de Cognac et eau-de-vie de Champagne—6 demi-pipes vieille eau de vie de Cognac de 1815, 1re preuve. 7 do eau de vie de Champagne de 1811, 1e preuve, en magasin et à vendre par
22 aout J. ALBERT, 22 St. Louis

MACHINES à nettoyer le coton approuvées de Carver. Les agens pour ces machines peuvent aujourd'hui les vendre à des prix réduits. G. GREEN & BRO
22 aout 82, Gravier

PLOMB de chasse de Youle de tous numéros, à vendre par J. ALBERT,
22 aout 22, rue St. Louis

VIN de Sherry—10 pipes très vieux et de première qualité, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co.
22 aout 11 et 13 St. Louis

SAVON—9 9 caisses Winchester No. 1 et 2, en débarquement du navire Colombo, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co.
22 aout 11 et 13 St. Louis

BLANC de Baleine—196 caisses en débarquement du navire Colombo, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co.
22 aout 11 et 13, St. Louis

BACON—40 boucauts plats côtés, à vendre par PRICE & FROST,
21 aout 20 Poydras

BEURRE—100 barillets supérieure de l'Ouest, dernièrement reçu, à vendre par PRICE & FROST,
22 a 20 Poydras

SEL—10 caisses sel de table, d'Angleterre, à vendre par PRICE & FROST,
22 a 20 Poydras

FICELLE—100 livres, à vendre par PRICE & FROST,
22 a 20 Poydras

TABAC—125 caisses, Missouri et Virginie, à vendre par PRICE & FROST,
22 a 20 Poydras

EAU de fleurs d'oranger, triple, à vendre par VALETON FRERES,
17 aout No. 22 rue St. Charles, sous le Veranda

TAMARINS—Une vingtaine de quarts tamarins, nouvellement reçus de la Martinique, à vendre par VALETON FRERES,
17 aout 22, rue St. Charles sous le Veranda

FARINE—50 barils farine de froment nouvellement moulu, à vendre par JOHN R. SHAW & Co,
16 aout 24, Poydras

TOILE, corde et ficelle d'emballage, 100 pièces, 450 rouleaux et 50 balles, à vendre par JOHN R. SHAW & Co, 24 Poydras
16 aout

TABAC manufacturé—100 caisses en magasin, à vendre par JOHN R SHAW & Co,
16 aout 24, Poydras

WHISKEY de Monongahela—10 barils très vieux à vendre par JOHN R SHAW & Co,
16 aout 24, Poydras

MORUE—50 tamboures et 200 caisses morue fraiche, en débarquement du brick Commonwealth, à vendre par TUFTS & HOBART, 20, Douane
16 a

CHAPEAUX—15 caisses chapeaux à bas prix, noirs et de Russie, reçus par le navire Vicksburg, à vendre par FROST & Co. 10, Magasins.
16 a

BRODEQUINS de nègres—20 caisses brodequins Russett, cuir tanné à l'écorce de chêne, manufacturés dans le New Jersey, et reçus par le Vicksburg, à vendre par FROST & Co. 10, Magasins. 16 a

FARINE—400 barils farine fraiche de St. Louis en magasin et à vendre par HULLEN & WOODRUFF, 60, Camp
16 a

GRAISSE—400 barillets et 30 barils, positivement de première qualité, à vendre par HULLEN & WOODRUFF, 60, Camp
16 a

CAFE de Rio en magasin, à vendre par WILLIAM PREHN & co,
15 a 56 Douane

BLANC de plomb de New York Saugerties, à vendre en magasin, par WILLIAM PREHN & co,
15 a 56 Douane

VIN de Bucellas en magasin et à vendre par WILLIAM PREHN & co,
15 a 56 Douane

COUVERTURES de laine, françaises, supérieures, en magasin, à vendre par SCHMIDT & Co.
15 aout 88, Bienville

SABLE—104 tonneaux convenables pour bâtisses, à vendre à bord du navire Nashville, d'Anvers. S'adresser au capitaine à bord, ou à
14 aout BOUTIN, GALLY & Co. 58 Royale

CHANGE sur Boston—Deux traites sur Boston, à 60 jours de vue, une de $1500 et une de $900, à vendre par
14 aout JARVIS & ANDREWS, 21 Commune

CHANDELLES de Suif—30 caisses, à vendre par F. BERCIER & Co.
9 aout 71 Vieille Levée.

BOTTES et Souliers.—42 caisses formant un assortiment général en débarquement du navire Palmyre, à vendre par FROST & Co. 10, magasins. 18

CHAUX—1000 barriques chaux fraiche de Thomaston, chargement du brick Danube, à vendre par
18 a S. & J. P. WHITNEY & Co

BOUCHONS à vendre par
22 a MANUEL BLASCO, 25 Commune

AMANDES sans coque, en caisses de 25 livres, à vendre par MANUEL BLASCO,
22 a 25 Commune

LARD—100 boucauts jambons, plats côtés et épaules, en magasin et à vendre par JOHN R SHAW & Co.
1 aout 24 Poydras

EN débarquement du navire Oemulgee,
30 barils genièvre américain.
20 do eau de vie 1re et 4e preuve.
20 do rum, et 40 de Malaga sec, à vendre par
22 juil DARAN, QUEYROUZE & co.

VIN de Madère—5 pipes vieux vin de Madère en magasin, à vendre par E. TROISGROS,
29 juillet 26, Vieille Levée

CHAPEAUX de feutre blancs et gris, dernièrement reçus, et à vendre par
18 juil FROST & co, 10 Magasins

JAMBON—20 barriques plats-côtés, en magasin et à vendre par WORSLEY & FORMAN,
22 juillet 75, Tchoupitoulas

TOILE ET CORDE D'EMBALLAGE.—Les soussignés ont constamment en mains un assortiment de ces articles; ils les livreront partout sur le Mississipi aux prix de la Nouvelle Orléans et sans faire payer le fret.
WORSLEY & FORMAN,
20 juin 75 Tchoupitoulas

INDIGO—6 surons prime de Caracas, en débarquement de la barque Kilby, à vendre par WOOD & SIMMONS, 80 Magasins
18 aout

CIGARES Principe en magasin, à vendre par
6 sept J. M. CABALLERO, 22, Vieille Levée.

TUYAUX de plomb—Extra légers et légers de 1 à 1 1/2 pouce, manufacturés par Tatham & Brothers, à Philadelphie, à vendre à bas prix pour clore une facture, par
25 a J. ALBERT, 22 rue St. Louis.

COUVERTURES Françaises—15 balles Couvertures de laine françaises de 3 points, pour nègres, de qualité supérieure, à vendre par JORDY & BRAZIER,
60, rue Royale.

Qui offrent aussi en vente:
Vin rouge de Bassens, Montferrand, St. Emilion, Pauillac, St. Julien, et St. Estèphe, en barriques et tierçons.
Vin rouge de St. Estèphe, Pauillac, Haut Brion, Chateau Margaux, St. Julien, Grand Chateau Lafite (véritable) et Cos-Labory, en caisses,
Vin blanc Haut Sauterne et Haut Barsac, en tierçons.
Vieille Eau de vie de Cognac, en quarts de pipe et barils,
Anisette superfine de Chanvet et superfine de Champion,
Cidre de Normandie,
Amandes sans coque tendre,
Sardines, huile et courte,
Demi bouteilles et damejeannes vides. 21 juil—10

CHAUX ET PIERRE DE THOMASTON, CIMENT ROMAIN ET HYDRAULIQUE, PLATRE DE PARIS, CHINA A PLATRER, BRIQUES A FEU AMERICAINES ET ANGLAISES Constamment en mains et à vendre en lots au gré des acheteurs par GEORGE BEDFORD,
29 avril 47, Commune.

LINDLEY & RUSSELL, MARCHANDS COMMISSIONNAIRES,
19 ja 93, rue Tchoupitoulas.

PEET & MORTON, (CI-DEVANT PEET & NORTH), Marchands, en gros, de Marchandises sèches, No. 17, rue de Chartres.

WILLIAM DAVIDSON
Marchand Commissionnaire,
81, rue du Canal,
Nouvelle Orléans.

P. CUSACH,
PHARMACIEN,
Encoignure des rues Condé et St. Philippe,
Nouvelle Orléans.
20 mai

HARTWELL, KIDDER & CARMAN, MARCHANDS COMMISSIONNAIRES,
44, rue Poydras,
8 jt Nouvelle-Orléans.

JOS. HARROD, FRANCIS D. DARLING, G. FOSTER
HARROD, DARLING & Co.
Marchands Commissionnaires et Expéditeurs,
Agents de la Ligne de Boston et de la Nlle. Orléans,
No. 49, rue de la Commune,
17 juin Nouvelle-Orléans.

JARVIS & ANDREWS.
Droguistes en Gros,
TIENNENT également, peintures, huile, verres à vitres, instruments de chirurgie, bocaux pour Pharmaciens etc. etc. 20 rue de la Commune, et 7 rue du Canal,
Nouvelle Orléans.

AUX HABITANTS, PHARMACIENS ET MEDECINS.

Les soussignés ont constamment en mains un grand assortiment de médicaments frais, des meilleurs qualités. Aussi, peintures, huile, thérébentine, etc. etc., qu'ils offrent à vendre aux habitans et aux marchands de la campagne, à des prix raisonnables.
JARVIS & ANDREWS,
20 mai 20 Commune et 7 Canal

MARCHANDISES DU PENITENTIAIRE DE LA LOUISIANE, telles que, coton écru pour chemises à nègres, Linsey, coton croisé, Linsey uni, à vendre par
20 sep BLANCHARD, EIMER & Co. 24 Bienville

NOIR ANIMAL en poudre et en grain, fabriqué dans cette ville, supérieur à tout autre. S'adresser chez BLANCHARD, EIMER & Co.
20 sep 24, Bienville.

CHARBON—25 boucauts en débarquement de la barque Sarah Hand, de Philadelphie, à vendre par T. & S. TOBY & BOGERT,
9 sep 70 Camp

BOTTES, souliers et brodequins—140 caisses comprenant un assortiment complet, reçu par les derniers arrivages, à vendre par ISAAC BRIDGE & Co.
22 sept 76, Magasins.

PORC—800 barils mess 300 M. O. 400 S. M., à vendre par HEWITT, HERAN & Co
20 sep 65 Camp

TOILE et corde d'emballage—600 pièces toile du Kentucky, et 400 rouleaux corde, dont partie de très belle qualité, à vendre par
20 sep HEWITT, HERAN & Co., 65 Camp.

JAMBONS enveloppés—15 boucauts article supérieur, en débarquement, à vendre par
20 sep HEWITT, HERAN & Co. 65, Camp.

CAFE Rio—100 sacs en débarquement de la barque Katamazoo, à vendre par
20 sep HEWITT, HERAN & Co. 65. Camp.

GRAISSE—300 barillets graisse Leale, à vendre par SCHULTZ, HADDEN & LEACH,
20 sep 26, Poydras.

TOILE, corde et Ficelle d'emballage—800 pièces toile, 900 rouleaux corde et 50 livres ficelle, à vendre par
20 sep SCHULTZ, HADDEN & LEACH, 26 Poydras

BACON—40 barriques jambons et plats côtés, à vendre par SCHULTZ, HADDEN & LEACH,
20 sep 26, Poydras.

PORC mess M. O. à l'inspection de Bozant, à vendre par SCHULTZ, HADDEN & LEACH,
20 sep 26, Poydras.

BLANC de baleine—100 caisses en débarquement du navire Rockall, à vendre par
20 sep JARVIS & ANDREWS, 20 Commune

HUILE de tanneur—... barils prime actuellement en débarquement, à vendre par
20 sep JARVIS & ANDREWS, 20 Commune

SALARATUS—11 barriques à vendre en débarquement du navire Rockall, par
20 sep JARVIS & ANDREWS, 20 Commune

ESPRIT de therébentine—25 barils raffiné, à vendre par JARVIS & ANDREWS,
20, Commune.

PLOMB—100 barils plomb de chasse Nos. assortis, en débarquement et à vendre par
16 sept MERLE, BEYLLE & Co. 45 Vieille Levée

BOIS de Campêche, à vendre par
19 sep J. M. LAPEYRE, 20, St Louis

GENIEVRE de Hollande, article supérieur, à vendre en magasin par REYNAUD & FALLON,
15 sep 16 Bienville

CIGARES PRINCIPE d'une excellente description, dernièrement reçus et à vendre par REYNAUD & FALLON,
15 sep 16 Bienville

VIN DE SAUTERNE—En magasin et à vendre par REYNAUD & FALLON,
15 sep 16 Bienville

SUCRE raffiné de la Havane—Dernièrement reçu et à vendre par
REYNAUD & FALLON, 16, Bienville

FICELLE—20 rouleaux, article supérieur, des manufactures du Kentucky, à vendre par SCHULTZ, HADDEN & LEACH,
15 sep 26, Poydras.

PARAPLUIES—20 douzaines gingham et soie, 26 à 31 pouces, en débarquement de la barque Josephine et à vendre par ISAAC BRIDGE,
1 sept 76, Magasins

BRODEQUINS, Bottes &c—28 caisses de différentes descriptions, en débarquement du navire Rockall, à vendre par ISAAC BRIDGE,
1 sept 76, Magasins

HUILE de baleine blanchie, raffinée, en barils en débarquement du navire Rockall, à vendre par
ISAAC BRIDGE 76, Magasins

PARA ... du Rockall—51 caisses bottes et souliers, à vendre par FROST & Co,
1 sept 10, Magasins

BRODEQUINS Russet. Nous avons à vendre un bel assortiment de brodequins provenant des manufactures ... à vendre par FROST & Co
1 sept 10, Magasins

SOULIERS pour dames et enfans, constamment en mains, à vendre par FROST & Co
1 sept 10, Magasins

FARINE fraiche des moulins "Cold Spring" à vendre par T. S. TOBY & BOGERT,
22 sep 70, Camp

DES... à 1er Howland's Aspinall's N. York
T. S. TOBY & BOGERT 70 Camp

DES... consignations ... de Philadelphie
T. S. TOBY & BOGERT 70 Camp

PARAPLUIES—Gingham 28 à 34 pouces, Gingham de 26 à 32 pouces, soies et couleurs en baleine, à vendre par ISAAC BRIDGE & Co.
21 sept 76, Magasins.

TABAC manufacturé, en caisses et barillets de différentes marques et qualités, à vendre par ISAAC BRIDGE & Co.
21 sept 76, Magasins

ROUES de Charrette de 2 à 6 pouces, ... à vendre par
22 sept J. D. DENEGRE, 16, Douane.

CHARRETTES légères pour un cheval, à vendre par
22 sept J. D. DENEGRE, 16, Douane.

WAGGONS pour chevaux et bœufs, grandes et petites dimension, à vendre par J. D. DENEGRE,
16, Douane.

JOUGS et Harnais pour chevaux et bœufs, à vendre par
22 sept J D DENEGRE, 16, Douane.

SAVON—100 caisses No. 1, de Cincinnati, en débarquement du steamer Victress, à vendre par HARTWELL, KIDDER & CARMAN,
1 sept 44, Poydras

BACON—16 barriques côtés de Cincinnati, à vendre par HARTWELL, KIDDER & CARMAN,
1 sept 44, Poydras.

BACON—15 barriques jambons et plats côtés de Cincinnati, à vendre par HARTWELL, KIDDER & CARMAN,
1 sept 44, Poydras

PORC mess—300 barils, à vendre par HARTWELL, KIDDER & CARMAN,
1 sept 44, Poydras.

JAMBONS—120 barils supérieurs enveloppés pour familles, à vendre par HARTWELL, KIDDER & CARMAN,
1 sept 44, Poydras

MAIS—191 sacs blanc, en très bon ordre, à vendre par HARTWELL, KIDDER & CARMAN,
1 sept 44 Poydras

SAVON—100 caisses en débarquement de la barque Sarah Hand, 40 livres chaque, à vendre par HARTWELL, KIDDER & CARMAN,
1 sept 44, Poydras

CUIR français—1 caisse cuir verni de la manufacture de Nys & Co., 1 caisse veau ciré, à vendre par
1 sept J. ALBERT, 22 St. Louis

INDIGO—7 surons d'indigo de Guatemala, en débarquement et à vendre par J. ALBERT, 22 St. Louis
1 sept

CERISES à l'eau de vie fraiches et en bon état, à vendre par
1 sept J. ALBERT, 22 St. Louis

COUVERTURES françaises—Couvertures 3 points de Montpellier, à vendre par
1 sept J. ALBERT 22 St. Louis

MAQUEREAUX No. 3—100 barils actuellement en débarquement du navire Monsoon, de Boston, à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
18 sout 40 Gravier

RIZ—50 barriques frais de la Caroline, à vendre en magasin par NORCROSS & FOSDICK,
18 sout 40, Gravier.

PLATS-COTES—25 barriques supérieurs, à vendre en magasin par WORSLEY & FORMAN,
12 sout 75, Tchoupitoulas

WHISKEY rectifié—100 barils en magasin, et à vendre par WORSLEY & FORMAN,
12 aout 75, Tchoupitoulas

VIEUX whiskey de Bourbon—20 barils très supérieur, à vendre par WORSLEY & FORMAN,
12 sout 75, Tchoupitoulas

FARINE—50 barils farine fraiche en bon ordre à vendre par WORSLEY & FORMAN,
12 sout 75, Tchoupitoulas

TOILE et corde d'emballage—500 pièces et rouleaux à vendre par WORSLEY & FORMAN,
12 sout 75, Tchoupitoulas

FICELLE—20 balles et caisses, à vendre par WORSLEY & FORMAN,
12 sout 75, Tchoupitoulas

JEANS et Linseys—30 balles qualité supérieure manufactures du Kentucky, à vendre par
12 sout WORSLEY & FORMAN, 75 Tchoupitoulas

ANISETTE—300 paniers anisette de Bordeaux, à vendre par A. DURAND,
10 sout 7 rue Conti.

CHANDELLES ET SAVON—20 caisses chandelles moulées, de suif, 60 caisses savon extra No. 1, marque de Jackson, en débarquement du navire Shaw, à vendre par ISAAC BRIDGE,
7 sout 76, Magasins

BŒUF—100 barils prime et 50 do. à l'inspection et à vendre par LINDLEY & RUSSELL,
9 sout 93, Tchoupitoulas

CORDE d'emballage—23 rouleaux du Missouri, à vendre par LINDLEY & RUSSELL,
9 sout 93, Tchoupitoulas

TOILE à voile de Russie et d'Angleterre—Toile de Russie de la manufacture impériale et de Flotaliff, Nos. 1 à 6, de 20 et 24 pouces.
Toile anglaise de tous numéros, constamment en mains et à vendre par J. ALBERT,
9 sout 22, St. Louis

AMANDES—22 balles ... Amandes, en magasin et à vendre par TUFTS & HOBART.

Nouvelle-Orleans:

MERCREDI MATIN, 4 OCTOBRE 1843.

POUR PRESIDENT DES ETATS-UNIS:

HENRY CLAY.

Nous avons encore à réclamer l'indulgence de nos abonnés pour un de nos porteurs, qui est tombé malade avant hier. Nous ferons tous nos efforts pour que le service de notre feuille en souffre le moins possible.

BANQUES—Voici, d'après le tableau que nous publions dans notre partie anglaise par ordre du Bureau de Contrôle, la situation des Banques de cette ville le 30 septembre dernier:

Banques.	Circulation.	Dépôts.	Espèces.
De la Louisiane	5 7,750 79	2,416 180 18	3,519,119 88
Du Canal	17,480 00	5,670 74	46,475 33
De la Cité,	159,500 00	278,161 38	481,224 36
De l'Etat,	65,894 00	581,654 70	733,061 13
Des Artisans,	285 425 00	157,228 91	1 143,500 06
De l'Union,	5,626 00	166,226 77	375,851 38
	1,050,945 79	4,258 929 30	6,241,271 01

d'où il s'en suit que le chiffre des espèces en caisse excède de $921,197 72 le chiffre total de la circulation et des dépôts.

MORTALITE—D'après le tableau des inhumations dans les six cimetières de notre ville, le nombre des morts pendant la semaine terminée le 30 septembre à midi, s'est élevé à 184, dont 118 de la fièvre jaune.

HOPITAL DE CHARITE.

Rapport des 24 heures expirant hier soir à 6 heures.

Admis 28, dont 16 de la fièvre jaune.

Renvoyés guéris 22, dont 10 de fièvre jaune.

Décès 12, dont 9 de la fièvre jaune.

En traitement, 71.

La malle du Nord nous est parvenue hier de bonne heure; nos derniers journaux de New-York sont du 25 septembre, ceux de Washington du 26 et ceux de Charleston du 28 du même mois.

VERMONT—On a les retours presque complets des élections de cet Etat. Le Sénat se composera de 21 whigs et de 9 locofocos; l'année dernière il n'y avait que 16 whigs contre 14 locofocos. La chambre sera fortement whig. Les lofocos n'y auront que 90 membres et les whigs 120. Le vote pour gouverneur, autant qu'il est possible d'en juger par les retours que l'on a entre les mains, est comme suit:

John Mattock	21,778
Daniel Kellogg,	15,807
Charles K. Williams	3,247
Majorité contre Kellogg,	6,229

On croit que M. Dabney S. Carr, de Baltimore sera nommé ministre plénipotentiaire à Constantinople en remplacement du comodore Porter, décédé.

Le Maréchal Bertrand est parti de St. Louis, le 21 du courant à bord du steamer Sparta.

L'honorable David Henshaw secrétaire de la marine est arrivé à Washington le 22 du mois dernier, ainsi que l'honorable Walter Forward, secrétaire du trésor. Le col. Richard M. Johnson est arrivé à Washington à peu-près à la même époque.

Une émeute a eu lieu à Wilmington (Dee) parmi les ouvriers tonneliers à propos de la rétribution de leur travail.

RECOLTE—On lit dans le Republican de Savannah du 26 du mois dernier:—"Nous avons reçu hier plusieurs lettres qui nous sont adressées des différens points de l'Etat, qui toutes contiennent les rapports les plus favorables de la récolte. Le temps a été des plus favorables, et l'on considère qu'il se fera autant de coton cette année, dans l'Etat qu'à aucune autre époque. Quelques unes de ces lettres disent que la récolte de cette année sera supérieure à celle de l'année dernière et les froids n'arrivent pas avant le 20 du mois prochain.

DES TROUBLES DU PAYS DE GALLES.

Les troubles du pays de Galles n'ont pas fait jusqu'ici, du moins en dehors de l'Angleterre, une grande impression sur les esprits. Les manifestations calmes et pacifiques de la malheureuse Irlande absorbent toutes les sympathies, et l'on prend peu d'intérêt aux nocturnes et mystérieux exploits des rebeccaïtes. Cependant, nos voisins se préoccupent beaucoup, et avec raison, de cette autre agitation qui vient ajouter de nouveaux embarras à tous ceux dont ils étaient déjà assaillis. Le pays de Galles n'est pas, comme l'Irlande, séparé de l'Angleterre proprement dite par un bras de mer; il confine immédiatement aux provinces les plus voisines de la capitale; il est le centre des districts où l'industrie du fer et de la houille a pris un développement si gigantesque, où sont entassées les populations les plus malheureuses et les plus inflammables des trois royaumes. L'esprit de révolte et d'insurrection se trouve ainsi installé en quelque sorte au cœur même du pays, dans la région où il peut le plus promptement produire les conséquences les plus funestes. Il est donc tout simple que les hommes doués de quelque perspicacité ne voient pas sans une vive inquiétude grandir et s'étendre chaque jour cette chouannerie bizarre et mystique qui se barbouille le visage, chante des versets de la Bible, et qui, sous des jupons de femme, cache des hommes vigoureux, résolus, dirigés par une infatigable ardeur de destruction.

Quels sont les griefs de ces bandes armées? Ils sont nombreux et divers. Le pays de Galles a ses misères comme l'Irlande. Les fermiers y sont en général très pauvres, et ne participent en rien de la condition acquise à leurs pareils dans les autres provinces de l'Angleterre. Cette pauvreté vient tout à la fois et du prix excessif des fermages, et du peu de durée des baux, et de l'absence prolongée des propriétaires qui dépensent tout leur revenu ailleurs que dans le pays et de l'élévation du péage des routes qui enchérit le coût nécessaire à la culture de la terre, ainsi que les dentées nécessaires à la subsistance de l'homme. Ajoutez à ces causes générales des circonstances particulières qui se trouve aujourd'hui l'industrie houillère et métallurgique, la diminution des salaires, les chômages forcés d'une foule d'ouvriers, la faim et la misère dont souffrent des milliers de travailleurs qui ne savent plus où occuper leurs bras, et vous comprendrez comment ces bandes existent, comment elles se recrutent de mécontentements, de irritations, des désespoirs qu'enfante toujours une organisation vicieuse de l'état social ou une crise industrielle indéfiniment prolongée.

Et puis, les populations galloises ont cela de particulier qu'elles ne se sont jamais complètement assimilées à la race dominante en Angleterre. Elles se distinguent, au milieu de l'uniformité des mœurs nationales, par un cachet qui leur est propre et que toutes les transformations accomplies autour d'elles n'ont pu leur enlever. Ainsi, par exemple, il a été impossible de leur faire abandonner l'idiome welche pour la langue anglaise. Même aujourd'hui, un Anglais a toutes les peines du monde à les entendre et à se faire comprendre. Il est comme étranger au milieu d'elles. Il y a une nationalité distincte qui a résisté à ce long travail d'absorption par lequel les grands empires assurent leur homogénéité et leur puissance. Sous ce rapport, le pays de Galles, l'ancienne Cambrie, mériterait, comme l'Irlande, d'avoir son histoire à part. Les deux populations se ressemblent par plus d'un trait: ici et là, c'est une antipathie presque égale pour la domination anglaise, c'est une tendance toujours renaissante à entrer en lutte avec elle. Sait-on d'où vient l'usage de donner le titre de prince de Galles aux fils aînés des rois d'Angleterre? Précisément de la difficulté que ceux-ci éprouvaient à retenir l'obéissance dans ces tribus belliqueuses et remuantes. De nombreux combats leur avaient été livrés avec des chances diverses. Le lendemain d'une victoire, Edouard Ier assembla les principaux chefs cambriens, et, pour flatter leur amour-propre, pour cimenter la réconciliation, il leur promit de leur donner un prince de leur pays n'ayant jamais prononcé un mot d'anglais. "Ce prince, ajouta-t-il, c'est mon fils Edouard, qui vient de naître à Caernavon, et que j'appelle désormais Edouard de Caërnavon."

Tant d'honneur ne parait pas avoir durablement séduit les habitans de ce coin de la Grande-Bretagne, car nous les retrouvons bien souvent encore soulevés contre l'autorité des rois anglais. Ce qu'il y a de curieux, c'est que, plus d'une fois, dans leurs révoltes, ils ont marché d'accord avec la France. Tout le monde connaît cette histoire d'Yvain de Galles, réfugié à la cour de Philippe de Valois, très aimé ensuite du roi Jean, auprès duquel il combattit à la fatale journée de Poitiers. Yvain était le descendant d'un des principaux chefs des Gallois, et, sous le règne de Charles V, la guerre s'étant renouvelée contre les Anglais, il fut chargé d'une descente dans l'île de Guernesey. Plus tard, une autre expédition fut dirigée par lui sur les côtes mêmes de la Cambrie. Après Yvain, Oven Glendower, autre prétendant de pure race cambrienne, trouva chez nous, auprès de Charles VI, un allié prêt à le seconder. Un traité fut conclu entre eux par lequel ils s'engageaient à faire en commun la guerre au roi d'Angleterre. Beaucoup de Gallois se rendirent en France pour accompagner les troupes que le roi Charles devait envoyer. Ces troupes partirent de Brest sous le commandement de Jean de Rieux, maréchal de France, et abordèrent à Milford, dans le comté de Pembroke, puis s'emparèrent de plusieurs villes, entre autres de Carmarthen, foyer général de l'insurrection que le gouvernement a en ce moment à combattre.

Ce caractère anti-anglais des populations du pays de Galles s'est maintenu à travers toutes les époques. Il entre certainement pour quelque chose dans les mouvemens d'aujourd'hui. Un rédacteur du Times qui a tout récemment pénétré au milieu de ces bandes soulevées, et qui les a interrogées sur leurs griefs, écrit qu'il a été effrayé du mauvais esprit dont elles lui ont paru animées. Au sentiment d'un mal qui n'est que trop réel, ajoute-t-il, se joint un parti pris d'inquiéter le gouvernement, de le tenir en haleine, de lui faire échec autant que possible, en harcelant ses agens et ses soldats par des attaques incessantes, et, pour ainsi dire, invisibles. C'est ce mauvais esprit qui donne de la gravité aux troubles actuels. Le gouvernement avait déjà bien assez de l'Irlande, sans qu'il lui tombât sur les bras une Vendée rebeccaïte! Décidé à frapper un grand coup qui puisse couper court à cette nouvelle agitation, il vient de demander au parlement la faculté d'augmenter ses forces de police en embrigadant dix mille hommes choisis parmi les pensionnaires de Chelsea. Reste à savoir si ce but pourra être atteint, et l'énergie imprimée à la répression n'aura pas pour effet de provoquer une résistance plus obstinée et plus générale. ... Il faut prévoir le pire: le mieux est souvent de se développement des faits. (Presse.)

FRANCE.

On n'a pas oublié la manifestation radicale essayée par M. le maire du Mans dans son allocution au duc de Nemours: cette manifestation provoqua la destitution du maire, M. Trouvé-Chauvel, et la destitution du Maire amena la démission du Conseil municipal, partant de nouvelles élections. Les électeurs du Mans ont donc été appelés à se prononcer entre les radicaux et les conservateurs; l'avantage est resté à ces derniers; en apparence il n'y a pas vraiment de quoi s'en vanter; car leur majorité se réduit à une seule et unique voix. C'est beaucoup cependant si l'on songe que dans le précédent conseil ils n'étaient que six, et qu'ils sont aujourd'hui quatorze, c'est à dire que huit membres radicaux sont restés sur le champ de bataille. M. Trouvé-Chauvel, l'ex-maire, a été réélu, mais seulement par 80 voix; dix-huit conseillers ont eu plus de voix que lui. En somme si ce n'est pas un triomphe bien éclatant pour les conservateurs, c'est un vigoureux échec pour les radicaux: ils étaient 21 dans le conseil municipal; ils ne sont plus que 13, ils comptaient dans leurs rangs le maire et les adjoints; et aujourd'hui ces officiers appartiennent à leurs rivaux. Une observation du reste donne à l'élection municipale du Mans une portée assez remarquable: c'est la première fois, si nous ne nous trompons, que l'opinion politique joue un rôle dans les élections municipales.

— Un congrès vinicole devait avoir lieu à Bordeaux, sous la présidence de M. Mauguin, les 21, 22 et 23 août, ce congrès a été renvoyé aux 14, 15 et 16 septembre. Voici dans quels termes le Journal des Débats explique cette prorogation:

"On prétend que la convocation des conseils généraux au 21 de ce mois a nécessité cette remise. Ne serait-ce pas aussi par suite de la hausse extraordinaire des vins et des esprits, qui ne permet pas raisonnablement aux propriétaires de faire entendre en ce moment des plaintes fondées sur le délaissement et la ruine de leurs produits? En effet, le mouvement sur les liquides est général, ils ont éprouvé une faveur telle, que depuis 1825, on n'avait pas eu d'exemple d'une réaction pareille. Ce résultat tient principalement sans doute à l'incertitude de la prochaine récolte, et sous ce rapport, quoique le mal ait été exagéré, nous sommes loin de nous féliciter. Mais les mesures adoptées par les chambres dans leur dernière session, et l'intérêt que le gouvernement ne cesse de témoigner tous les jours à une des branches les plus importantes de la culture territoriale, n'y contribuent-ils pas aussi pour une bonne part, aussi bien que la force des choses?

"Un fait ressort toujours de ce qui se passe, c'est que l'industrie vinicole n'était pas aussi désespérée que l'on voulait nous le faire croire, puisqu'il a suffi de quelques circonstances naturelles pour la relever. Aujourd'hui donc les propriétaires qui dans tous les vignobles de France trouvent l'écoulement assuré et à bon prix de leurs récoltes, ne sont pas assez ennemis de leurs intérêts pour s'absenter au moment favorable. Ils aiment mieux, et ils ont grandement raison, opérer la vente et la livraison de leurs récoltes passées, que d'aller discuter au congrès présidé par l'honorable M. Mauguin, sur les moyens d'arriver à un résultat qui se présente de lui-même. La convocation au 21 septembre pourrait bien être encore reculée, et cette fois-ci, à une époque indéterminée; tout le monde alors aurait probablement à s'en applaudir.

ELECTION DE PERIGUEUX.—L'élection d'un député à Périgueux a eu un certain retentissement, grâce à M. de Genoude. Cet abbé (car c'est un abbé) est, on le sait, le rédacteur en chef avoué de la Gazette, journal légitimiste aux tendances radicales, et le fondateur caché de la Nation, journal radical aux tendances légitimistes; il s'est présenté aux électeurs de Périgueux avec ses doctrines et les éloges pompeux qu'il se décernait à lui-même dans ses deux journaux. C'était assez pour les légitimistes; puis avec une recommandation de MM. Arago et Laffite à l'adresse des hommes de l'opposition républicaine. Cette recommandation, dont les journaux consciencieux de la gauche s'étaient empressés de faire justice, n'a pas produit tout l'effet que le candidat en espérait. Malgré le patronage sous lequel il s'est présenté, les hommes de l'opposition n'ont voulu à aucun prix d'une alliance avec les légitimistes. Ils ont voté pour leur candidat régulier, auquel ils ont donné 111 voix, tandis que M. de Genoude n'en a réuni que 46. Le candidat conservateur l'a emporté sur ses deux concurrents; il a obtenu 201 voix. Malgré cet éclatant échec, M. de Genoude n'en a pas moins chanté victoire:

"Le résultat est bon pour nous, dit ce journal. L'élection de Périgueux a manifesté l'accord des royalistes avec la Gazette et la tendance des hommes vraiment nationaux à se réunir. Nous n'avons jamais mieux espéré de plus, et les sympathies, à l'occasion de cette élection, se sont manifestées dans les hommes les plus avancés de la gauche nationale, doivent combler de joie tous les amis de la France."

Mais toutes les forfanteries de la Gazette n'ont pu faire illusion sur la vérité, que le Journal des Débats exprime fort nettement: "Après un mois d'efforts incroyables, M. l'abbé de Genoude a obtenu à Périgueux 46 voix sur 358 électeurs. Nous n'éprouvons plus même l'envie de plaisanter sur un charlatanisme aussi pitoyable. C'est pour les patrons de M. l'abbé Genoude, pour M. Arago et pour M. Laffite, que l'affront est sanglant et l'échec cruel! Qu'ont-ils gagné à aller ramasser dans le parti légitimiste un homme dont le parti légitimiste lui-même ne veut plus? Rien autre chose que la mortification de recevoir de leurs propres amis une leçon sévère de probité politique. La gauche, malgré le certificat de patriotisme délivré à M. l'abbé Genoude par MM. Arago et Laffitte, a voté pour M. Dussolier. M. Dussolier a eu 111 voix, M. l'abbé Genoude en a eu 46! —46 voix, voilà donc précisément ce que vaut la signature de M. Arago, en y ajoutant celle de M. Laffitte!

"On ne saurait imaginer un résultat plus piteux. M. Arago, qui est si fort sur le calcul des probabilités n'aurait-il pas dû prévoir que, dans la gauche comme dans la droite, l'alliance du radicalisme et de la légitimité révolterait tous les honnêtes gens et ferait perdre des voix à M. Dussolier sans donner plus de chances à M. l'abbé Genoude? On a voulu faire un mouvement national, comme dit la Gazette de France: le mouvement national a produit 46 voix! On a appelé l'attention de tout l'univers sur l'élection de Périgueux; l'univers, s'il s'occupe de ces choses-là, saura donc que le grand homme de la Gazette, recommandé chaudement par le grand homme de l'Observatoire, a obtenu 46 voix! Enfin on a voulu signaler par un grand exemple l'union patriotique de la république et de la légitimité dans le but commun de détruire ce qui est, l'union a donné 46 voix!"

Le Duc et la Duchesse de Nemours continuent leur tour de France.

Après avoir visité les principales villes qui bordent la Loire et être descendu jusqu'à Nantes, où la réception a été pleine d'enthousiasme et d'éclat, le couple voyageur a consacré deux autres jours à visiter les environs de cette ville qui compte un bon nombre de beaux et riches établissements industriels. Chaque soir il rentrait en ville, et c'était chaque soir de nouvelles fêtes. De Nantes, le duc et la duchesse ont pénétré au cœur de la Bretagne, si l'on en croit les journaux dynastiques, l'accueil a été des plus enthousiastes, et la présence des augustes voyageurs aurait même réussi à triompher de certaines antipathies légitimistes. A Vannes, à Rennes, à St. Malo, à Dinan, à St. Brieuc, leur passage a été un véritable triomphe, les discours officiels, les dîners et les bals de préfecture, les revues de garde nationale, rien ne leur a manqué; et partout sur la route ils auraient rencontré les populations empressées à venir les saluer de leurs acclamations et de leurs vœux.

Les journaux légitimistes, au contraire, prétendent que la curiosité seule avait attiré la foule, et que le prince et sa femme, malgré leurs gracieuses salutations n'ont pu triompher des vieilles fidélités. A Nantes, dit la Quotidienne, les loisirs du dimanche et l'avidité de tout ce qui peut apparaître comme un spectacle nouveau, avaient attiré sur les quais, l'esplanade du château et le cours une population nombreuse, mais là, comme au lieu de l'arrivée, et sur tous les points suivis par le cortège, pas un cri, pas une acclamation qui, du sein de cette foule, révélât un autre sentiment que celui d'une froide curiosité, et devant laquelle venaient échouer les salutations souvent répétées du duc comme celles non moins fréquentes d'une princesse jeune et gracieuse." Et quelques jours plus tard, ce journal ajoute:

"Toutes nos correspondances de l'Ouest attestent l'attitude noble et digne gardée par les royalistes sur toute la route parcourue par M. le duc de Nemours; aucun n'a voulu courtiser ses fidèles compagnons, et autour du char de notre futur regent, il n'a été vu que des courtisans officiels. L'article suivant que nous trouvons dans la Mode, résume parfaitement l'esprit et la conduite des populations de l'Ouest dans cette circonstance:

"Nous ne pouvons laisser passer sous silence le mensonge des relations officielles sur la réception qui a été faite au duc et à la duchesse de Nemours dans la Vendée et le Morbihan. Qu'on dise que ces deux provinces sont tranquilles, à la bonne heure, que tout s'est passé sans trouble, nous le voulons bien; mais que les journaux ministériels impriment que la Vendée et la Bretagne ont répondu avec enthousiasme à l'appel qui leur était fait par les préfets de M. Guizot, c'est une adulation stupide contre laquelle nous devons protester au nom de la vérité, comme au nom de l'honneur vendéen et breton. Si quelqu'un osait dire qu'un Charette, un Rochejaquelein, un Cadoudal se soient ralliés au système doctrinaire représenté par M. Guizot, les partisans même du pouvoir regarderaient cette imputation comme une grave insulte, car on a compris de tous temps en France qu'il y a des souvenirs qui obligent."

On n'oubliera pas en lisant ces extraits que la Quotidienne est toujours fort mal disposée pour la famille royale; et que si les journaux dynastiques exagèrent l'enthousiasme, la Quotidienne exagère bien plus encore la froideur des populations.

Arc-en-ciel lunaire.—On a remarqué, le 3 août, dans la soirée à Strasbourg, vers 9 heures et demie, hors de la porte nationale, un des phénomènes météorologiques les plus rares et les plus remarquables en Europe; un arc-en-ciel lunaire. Derrière l'observateur qui se dirigeait vers la ville se trouvait la lune au premier quart, sur un ciel pur et serein; devant lui un nuage se résolvait en pluie assez abondante. L'arc-en-ciel lui même était complètement semi-circulaire; vers les extrémités, il était plus lumineux qu'à son sommet; il offrait les sept couleurs de l'iris, mais d'une manière extrêmement pâle; cependant il tranchait admirablement sur le nuage gris-noirâtre sur lequel il se dessinait. Ce phénomène a duré de neuf heures vingt-cinq minutes à neuf heures cinquante minutes.

UNE DISTRACTION SAXONNE.—Le salon de conversation a été dernièrement, à Bade, le théâtre d'une scène déplorable et qui a eu de tristes conséquences. Une des notabilités de l'Almaco, M. G...., se trouvait en tête avec sa femme; un officier saxon heurta violemment la chaise de Mme. G...., et sans observations de son mari sur cette incongruité, répondit, assure-t-on, par des propos assez déplacés. M. G.... à son tour, ... le Ramon de Paris. Il résulta d'un échange de paroles ... un duel dans lequel M. G.... a eu le ... d'un coup de sabre.

CONSEIL DE LA MUNICIPALITE No. 3.

Séance de samedi 30 septembre 1843.

Le Conseil s'est réuni conformément à l'ajournement.

Membres présens, MM. Boulet, Barthélemy, De Feriet, Boylon, Delassus et Leblanc.

Absents par cause de maladie, l'honorable A. Viavant, recorder et M. Bureau, alderman du 4me. district.

Le Conseil procède par la voie de scrutin à l'élection de son president. Deux vérificateurs sont nommés et déclarent M. Delassus président pro temp.

Lecture est faite du journal de la dernière séance.

Le secrétaire donne lecture d'une lettre du voyer, et sur motion, cette lettre est référée au comité de contrôle de la voirie.

Le secrétaire donne lecture d'une lettre de M. Bureau, priant le Conseil d'excuser son absence et de lui accorder un congé de trois semaines par cause de maladie.

Sur motion, l'absence du membre est excusée, et le congé accordé.

Le secrétaire donne lecture d'une lettre de Mme. Loutiat, demandant un règlement de compte.

Sur motion, cette lettre et les comptes sont référés au comité des finances.

Le secrétaire donne ensuite lecture d'une lettre de Mr. Joseph Pi, et sur motion cette lettre est déposée indéfiniment sur le bureau.

Ordre du Jour.

Le Conseil prend en considération l'ordonnance suivante offerte à la dernière séance par M. Boulet, et qui avait été mise à l'ordre du jour pour cette séance.

M. Delassus appelle au fauteuil pour quelques instans M. Le Blanc, voulant prendre part à la discussion de cette ordonnance. Après quelques amendemens et un article additionnel offert par M. Delassus cette ordonnance a été adoptée comme suit:

ORDONNANCE

Pour établir un abattoir dans la 3 me. municipalité de la ville de la Nouvelle Orléans.

Art. 1er. Il sera présentement établi un abattoir dans la 3e. municipalité de la ville de la Nouvelle Orléans, sur toute la portion de terre appartenant à ladite municipalité et située dans l'îlet No. 19 faisant face aux rues Louisa, Urquhart, Conces et Carrol.

Art. 2. Des propositions cachetées seront reçues par le maire jusqu'au quinze octobre prochain, pour l'achat du droit de tuerie dans la municipalité No. 3, pendant l'espace de deux ans à partir du jour de l'offre: les paiements seront divisés en six termes, payables en billets endossés à 6, 9, 12, 15, 18 et 24 mois de date.

Art. 3. L'acheteur du droit de tuerie dans la municipalité No. 3 fera bâtir à ses frais sur ledit lot de terre (et cela dans les premiers trois mois après l'acceptation de son offre) un hangard ou vacherie bâti avec poteaux en terre et couvert en merrains ayant au moins cent pieds de long sur vingt-cinq de large. Il fera faire aussi un enclos d'au moins trente pieds de large sur toute la profondeur dudit lot de terre et faisant face à deux rues, afin d'y enfermer les animaux destinés aux différens marchés de la Nouvelle Orléans, aussi il fera creuser au moins trois puits dans l'enceinte dudit lot de terre, et il fera entourer ledit lot de terre d'une barrière d'au moins 10 pieds de haut, toutes ces bâtisses seront exécutées sous la surveillance immédiate du voyer de la municipalité; et il est bien entendu que toutes ces améliorations, ainsi que toutes autres de quelque nature qu'elles soient, que ledit acheteur du droit de tuerie dans la municipalité No. 3 pourrait faire, appartiendront à la corporation à la fin de son contrat.

Art. 4. L'acheteur du droit de tuerie dans la Municipalité No. 3, devra placer sur chacune des charrettes appartenant au dit établissement, une planche peinte élevée de deux pieds de large, à droite et à gauche, d'un côté en français et de l'autre en anglais, ces mots en grosses lettres, "ABATTOIR DE LA MUNICIPALITE No. 3."

Art. 5. L'acheteur du droit de tuerie de la Municipalité No. 3, aura le privilège d'avoir ou d'employer une ou plusieurs charrettes sans aucune rétribution payée à la Municipalité pour transporter et jeter au fleuve toutes les ordures provenant dudit établissement. Bien entendu qu'il ne pourra faire les dits transports, en aucune saison de l'année, avant neuf heures du soir. Les dites charrettes seront fermées au-dessus par deux battans et porteront une lumière de chaque côté.

Art. 6. L'acheteur du droit de tuerie dans la Municipalité No. 3, ne pourra refuser à quiconque le droit de tuer à l'abattoir, s'il se conforme à l'article sept ci-dessous.

Art. 7. L'acheteur du droit de tuerie dans la Municipalité No. 3 percevra pour faire tuer, dépecer et écorcher dans le dit établissement:

Sur chaque bœuf,	50	cents.
do	veau,	20 do
do	cochon,	20 do
do	mouton,	10 do

Art. 8. L'acheteur du droit de tuerie dans la Municipalité No. 3 devra tenir ledit abattoir avec l'extrême propreté requise pour les établissemens de ce genre et en y manquant il sera passible par chaque contravention, d'une amende qui ne sera pas moindre de cinq piastres et qui n'excèdera pas dix piastres.

Art. 9. Les commissaires de la dite Municipalité seront tenus de visiter l'abattoir deux fois par jour et de faire leur rapports au recorder au moins une fois tous les jours.

Art. 10. Il est par la présente ordonnance, défendu à qui que ce soit de tenir pour son compte ou pour le compte d'autrui aucun autre établissement de ce genre, dans les limites incorporées de la Municipalité No. 3, ainsi toute personne qui tuera ou fera tuer dans la dite Municipalité, bien entendu pour en faire un commerce quelconque, sera passible d'une amende qui ne sera pas moindre de vingt piastres et qui n'excèdera pas cinquante piastres, par chaque contravention. La dite amende sera au profit de la Municipalité No. 3, recouvrable devant tout tribunal compétent.

Art. 11. La Municipalité No. 3, se réserve le droit en tout tems, d'abolir le dit établissement, dans le cas que le quartier où les terrains avoisinant le dit abattoir viendraient à se bâtir, et que les habitans y demeurant viendraient à se plaindre que l'existence du dit établissement leur est préjudiciable. Il est bien entendu que dans ce cas, tous les dits établissements resteront à la Municipalité No. 3.

La résolution suivante, offerte par M. De Feriet et mise à l'ordre du jour pour cette séance, a été adoptée:

Attendu que la Municipalité No. 3 a désigné les endroits pour la vente des huîtres, et attendu que la Municipalité doit protection à ceux qui ont acheté lesdits emplacemens.

Résolu qu'il est expressément défendu de vendre des huîtres hors des lieux désignés par ce Conseil. Bien entendu que les propriétaires désirant pourront en emplacement autour de la ... vendre par les rues. Toute personne ou personnes en contravention à la présente résolution seront passibles d'une amende de dix piastres, recouvrable devant tout tribunal compétent.

Après débats.

M. Barthélemy, au nom du comité des finances, offre la résolution suivante en forme de rapport, qui a été adoptée, les règles ayant été dispensées.

Résolu que le Trésorier est autorisé à payer à M. T. Barrois, sur le mandat du Maire, la somme de deux cent neuf piastres et trente cents, montant de son compte pour fourniture de bois.

J. F. BARTHELEMY,
AUG. DELASSUS.

Le même membre, comme chairman du comité de contrôle de la Voirie, offre le rapport et la résolution qui suivent, qui ont été adoptés après dispense des règles.

Le comité de contrôle de la Voirie auquel a été référée la lettre du voyer concernant les éboulis qui se sont faits en face de MM. Albert Piernas et J. Bourdin, ainsi que le plan de redressement à faire au chemin public, a l'honneur de vous rapporter que, étant transporté sur les lieux, il a examiné avec soin toute cette partie de la Levée depuis la rue Masan jusqu'aux magasins à tabac, et est venu à la conclusion que les éboulis qui se sont faits dans cette étendue ont considérablement affaibli la Levée, et que pour la sûreté de cette partie, ainsi que des habitans, il est de toute nécessité de renforcer cette Levée, afin de préserver des désastres incalculables que pourrait produire une crevasse, si elle avait lieu. Votre comité est d'opinion que le meilleur moyen à employer est d'obliger les propriétaires à livrer à la Municipalité le terrain nécessaire pour le chemin public; il est aussi d'opinion que la ligne qui est tracée sur le plan offert par le voyer de cette municipalité à sa considération, est celle que l'on doit suivre. En conséquence, la résolution suivante vous est offerte:

Résolu que notice soit donnée par le voyer aux propriétaires riverains, depuis la rue Barthelemy jusqu'aux magasins à tabac, d'avoir à livrer, dans les trente jours qui suivront l'adoption de la présente résolution, l'espace nécessaire pour le redressement du chemin public, conformément au plan qui a été fourni par le voyer.

J. F. BARTHELEMY,
Chairman,
AUG. DELASSUS,
V. LE BLANC.

Sur motion, les règles sont dispensées et M. de Feriet offre le préambule et la résolution qui suivent, qui ont été adoptés après dispense des règles obtenue.

Attendu que par la 9ème section de l'acte approuvé en mars 1836, définissant les pouvoirs du Conseil Général, il apparaît que le taux de wharfage à être fixé par le dit Conseil Général, ne regarde que les embarcations qui atterrissent en face de ses parties de la ville.

Et attendu que les chalands chargés des produits de l'Ouest, ont cessé d'atterrir devant la Municipalité No. 1, longtems avant la division de la ville, et qu'on peut à peine en trouver dans les limites des trois Municipalités.

Résolu 1o. Que les droits ou wharfage qui doivent être imposés sur les dits chalands, sont un objet d'une administration locale.

Résolu de plus, Que jusqu'à ce que le conseil de la Municipalité No. 3 en décide autrement, aucun droit, wharfage ou charge d'aucune sorte seront exigés des propriétaires des chalands qui atterriront en face de cette partie de la Municipalité, comprise entre les rues Piété et la limite inférieure des magasins à Tabac.

Sur motion, les règles sont dispensées et M. Barthélemy offre les résolutions suivantes qui sont adoptées:

Résolu, Que le conseil accorde à M. L. Montamat, collecteur des taxes sur cabarets, maisons publiques etc., jusqu'à sa prochaine séance, pour rendre ses comptes conformément à la résolution passée le 29 juillet dernier.

Résolu de plus, Que le dit collecteur devra aussi fournir un tableau conformément à la résolution du 6 mai dernier, et que faute par lui de s'y conformer, il sera considéré comme ayant résigné sa place.

Sur motion, les règles sont dispensées et M. Leblanc offre la résolution suivante qui a été adoptée:

Résolu, Qu'aucun membre du conseil de cette Municipalité ne pourra dorénavant être nommé à aucune place salariée, dépendant de la Municipalité pendant la durée de la session; ... ou autrement.

La même résolution offre une résolution ayant pour but de fixer quelques modifications à la taille des bornes pour y loger la garde.